

**Le Ministre de l'Environnement, de la Transition écologique, de
l'Aménagement du Territoire, des Travaux publics, de la Mobilité, des
Transports, du Bien-être animal et des Zonings,**

08 JAN. 2019

**ARRETE MINISTERIEL DU ABROGEANT L'ARRETE
DU 17 JUIN 2014 ARRETANT PROVISOIEMENT QUE LE SITE N°
SAR/CH149 DIT « CARREFOUR ALBERT 1^{ER} » A FARCIENNES DOIT
ETRE REAMENAGE**

Vu l'article D.V.6. du Code du Développement territorial (CoDT), tel que modifié, relatif au droit transitoire pour les sites à réaménager ;

Vu les articles 167 à 169 du Code wallon de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et du patrimoine relatifs aux sites à réaménager, notamment l'article 169, § 1^{er} ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 28 juillet 2017 fixant la répartition des compétences entre les ministres et réglant la signature des actes du Gouvernement ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 3 août 2017 portant règlement du fonctionnement du Gouvernement ;

Vu l'arrêté ministériel du 17 juin 2014 arrêtant provisoirement que le site n° SAR/CH149 dit « Carrefour Albert 1^{er} » à Farciennes doit être réaménagé ;

Vu l'arrêt du Conseil d'Etat n° 233.949 du 25 février 2016 annulant l'arrêté ministériel 07 janvier 2015 arrêtant définitivement le périmètre du site à réaménager SAR CH149 dit « Carrefour Albert 1^{er} » à Farciennes ;

Vu l'arrêt du Conseil d'Etat n° 239.341 du 09 octobre 2017 annulant l'arrêté ministériel 29 juin 2016 arrêtant définitivement le périmètre du site à réaménager SAR CH149 dit « Carrefour Albert 1^{er} » à Farciennes ;

Considérant que la Commune a transmis à la DGO4 - Direction de l'Aménagement opérationnel et de la Ville en date du 20 septembre 2018 un nouveau rapport sur les incidences environnementales ;

Considérant que ce rapport sur les incidences environnementales propose un nouveau périmètre et que celui-ci fera l'objet d'une nouvelle enquête publique ;

Vu les mutations cadastrales intervenues ;

ARRETE:

Article 1.

L'arrêté du 17 juin 2014 arrêtant provisoirement que le site n° SAR/CH149 dit « Carrefour Albert 1^{er} » à Farciennes doit être réaménagé et dont le périmètre, délimité suivant le plan n° SAR/CH149 annexé au présent arrêté, comprend les parcelles cadastrées ou l'ayant été à FARCIENNES, 1^{ère} division, section D, à n° 443/03, 450/02, 450K2, 450M2, 450N2, 451Y2, 451Z2, 451D3, 452S, 454M3, 454N3, 454R3, 454T3, 454W3, 456A2, 456B2, 456C2, 456D2, 457F2, 457G2, 457H2, 467/02C, 476H3, 476K3 et du non cadastré pour une superficie de septante trois ares trente centiares et délimitée, est abrogé.

Article 2.

Le présent arrêté sera notifié pour avis:

- aux propriétaires, par recommandé postal:
 - Commune de FARCIENNES, rue Grande, 2 à 6240 FARCIENNES ;
 - SNCB HOLDING, rue de France, 85 à 1060 BRUXELLES ;
 - AIT LALLA Kalid, né le 23 novembre 1982 à Charleroi, domicilié rue du Wainage, 105 à 6240 FARCIENNES ;
 - ORES ASSETS, n°543.696.579, avenue Jean Monnet, 2 à 1348 OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-NEUVE ;
 - SAGIRKAYA Osman, né le 1^{er} juillet 1964 à Gemerek (Turquie), époux de YAGCI Nurgül, née le 30 avril 1963 à Gemerek (Turquie), domicilié rue Paul Pastur, 10 à 6240 FARCIENNES ;
 - YAGCI Nurgül, née le 30 avril 1963 à Gemerek (Turquie), épouse de SAGIRKAYA Osman, né le 1^{er} juillet 1964 à Gemerek (Turquie), domiciliée rue Paul Pastur, 10 à 6240 FARCIENNES ;
 - DOURDON Anick, née le 25 avril 1963 à Farciennes, domiciliée rue Albert 1^{er}, 93 à 6240 FARCIENNES ;
 - MANNINO Costas, Antonio, né le 11 avril 1977 à Basse-Sambre, domicilié rue Albert 1^{er}, 93 à 6240 FARCIENNES ;
 - Société FARIMMO, Place Albert 1^{er}, 114 à 6240 FARCIENNES ;
 - YAHIAOUI Miloud, né le 29 avril 1972 à Benfreha (Algérie), domicilié rue Albert 1^{er}, 99 à 6240 FARCIENNES ;

- Société RENO TRUCK, rue Albert 1^{er}, 105 à 6240 FARCIENNES ;
 - BAULIN Florent, Denis, né le 25 mai 1936 à Pironchamps, époux de BINON Nicole, Irma, Ghislaine, née le 17 février 1939 à Farciennes, domicilié rue Paul Pastur, 12 à 6240 FARCIENNES ;
 - BINON Nicole, Irma, Ghislaine, née le 17 février 1939 à Farciennes, épouse de BAULIN Florent, Denis, né le 25 mai 1936 à Pironchamps, domiciliée rue Paul Pastur, 12 à 6240 FARCIENNES ;
 - Région wallonne DG01, Direction des routes et bâtiments, boulevard du Nord, 8 à 5000 Namur ;
-
- à la Commission communale d'Aménagement du territoire et de mobilité;
 - au Pôle "Aménagement du territoire", section "Aménagement opérationnel";
 - Pôle Environnement;

Article 3.

Le présent arrêté entre en vigueur au jour de sa signature.

Namur, le

08 JAN. 2019



Carlo DI ANTONIO.